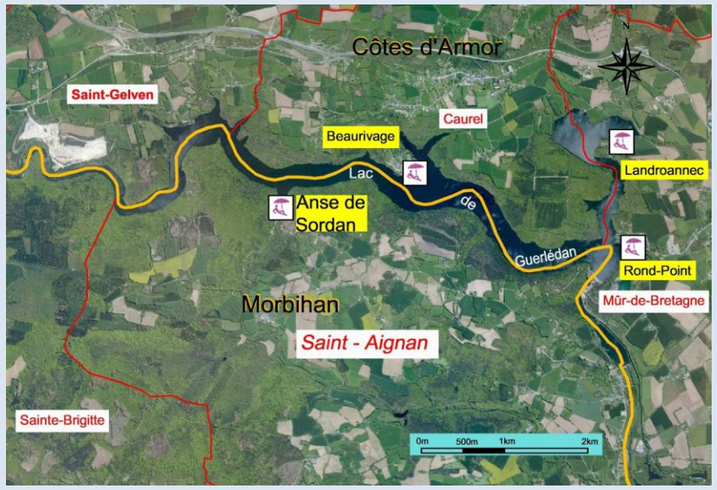
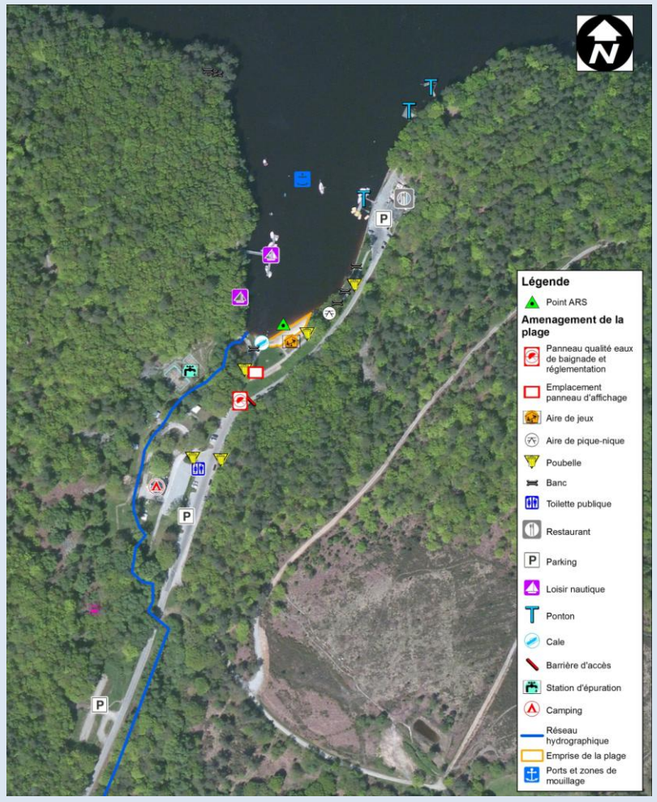
ANSE DU SORDAN – commune de SAINT-AIGNAN (56)

PROFIL DE VULNERABILITE DES EAUX DE BAIGNADE

Le profil de baignade a pour objectif d'identifier les sources de pollution susceptibles d'affecter la qualité des eaux de baignade et de concevoir les mesures et actions permettant de réduire les risques d'exposition des baigneurs à une eau de mauvaise qualité. La réalisation des profils de baignade répond à une obligation réglementaire fixée par la directive européenne 2006/7/CE. Le présent document correspond à la fiche de synthèse du profil de baignade et est destiné à l'information des usagers de la plage.

Le profil de baignade de l'anse du Sordan a été réalisé en septembre 2014





Description du site de baignade

Personne responsable de l'eau de baignade : commune de Saint-Aignan
Nature : baignade naturelle du lac de Guerlédan
Fréquentation maximale de la plage : 400 personnes
Autres usages de l'eau : loisirs nautiques - pêche récréative
Période de la saison balnéaire : 15 juin - 15 septembre

Equipements et réglementation du site



Informations et contacts

Mairie de Saint-Aignan : 02.97.27.50.20
Pontivy Communauté : 02.97.25.01.70
Agence régionale de santé Bretagne : 02.97.62.77.00
Numéros d'urgence : 15 ou 112

Inventaire des risques de contamination et mesures préventives

Sources de contamination	Risque associé	Mesures de gestion
Rejet de la station d'épuration du camping	Faible	Surveillance réglementaire
Ruissellements des surfaces urbaines	Faible	Nettoyage régulier des voiries
Assainissements non collectifs défaillants sur le bassin versant	Faible	Mise en conformité selon la réglementation sanitaire en vigueur

La bonne qualité microbiologique de l'eau de baignade de l'anse de Sordan ne nécessite pas la mise en œuvre de plan spécifique de résorption des sources de contamination.

En cas d'épisode de prolifération algale, une information du public est réalisée sur les consignes à respecter pour se prémunir des risques sanitaires.

Qualité microbiologique de l'eau de baignade

Le contrôle de la qualité microbiologique des eaux de baignade porte sur deux germes bactériens, Escherichia coli et les entérocoques intestinaux. Leur présence au-delà des limites sanitaires autorisées traduit une contamination de l'eau pouvant occasionner des gastro-entérites, otites, infections oculaires ou cutanées. L'eau doit être au moins de qualité suffisante à l'échéance 2015 pour satisfaire aux exigences de qualité européennes.

Classement 2014 **Qualité excellente**



★★★ Excellente
★★ Bonne
★ Suffisante
\- Insuffisante

Historique de Classement	2010	2011	2012	2013
	Excellente	Excellente	Excellente	Excellente

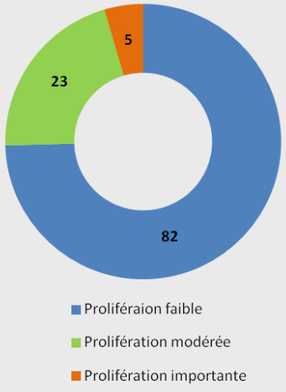
Aucun épisode de pollution microbiologique sur la période 2010-2014

Conclusion : l'eau de baignade de l'anse du Sordan, de qualité excellente, est peu sensible aux contaminations microbiologiques.

Surveillance complémentaire des cyanobactéries

Les cyanobactéries (appelées aussi algues bleues) sont des micro-organismes photosynthétiques qui se développent naturellement dans les eaux douces superficielles, stagnantes, peu profondes et riches en nutriments. Elles peuvent proliférer de façon soudaine lorsque les conditions de température et d'ensoleillement leur sont favorables et former alors des fleurs d'eau et écumes. Certaines espèces de cyanobactéries produisent des toxines qui peuvent provoquer des troubles de santé chez l'homme et chez certains animaux.

Répartition des 110 analyses de cyanobactéries de 2004 à 2014



5 proliférations en cyanobactéries ont été relevées depuis 2004. Mais, aucune présence de toxines n'a été identifiée.

En 2014, deux proliférations algales importantes ont occasionné une interdiction temporaire de la baignade.

Conclusion : l'anse du Sordan peut-être ponctuellement concernée par des épisodes de prolifération algale. Toutefois, ces évènements sont rares